

## DÉFINITION DES INDICES

### DEGRÉS DE PROTECTION POUR LA PROTECTION CONTRE LES CONTACTS FORTUITS AVEC DES PIÈCES SOUS TENSION ET LE CONTACT AVEC DES CORPS ÉTRANGERS

Pre-mier indice	protection contre	Degré de protection définition
0	Pas de protection	–
1	Corps étrangers de grande dimension	Protection contre le contact accidentel sur une grande surface, par exemple avec les mains, avec les éléments actifs ou les pièces intérieures amovibles, mais pas de protection contre l'accès intentionnel à ces éléments. Prot. contre la pénétration de corps étrangers solides d'un diamètre supérieur à 50 mm.
2	Corps étrangers de moyenne dimension	Protection contre le contact fortuit des doigts avec des éléments actifs ou les pièces intérieures amovibles. Protection contre la pénétration de corps étrangers solides d'un ø supérieur à 12 mm.
3	Corps étrangers de petite dimension	Protection contre le contact avec les éléments actifs ou les pièces intérieures amovibles par le biais d'outils de travail, fils de fer, etc. d'un ø supérieur à 2,5 mm. Protection contre la pénétration de corps étrangers solides d'un ø supérieur à 2,5 mm.
4	Corps étrangers granuleux	Protection contre le contact avec les éléments actifs ou les pièces intérieures amovibles par le biais d'outils de travail, fils de fer, etc. d'un ø supérieur à 1 mm.
5	Dépôt de poussières	Protection entière contre le contact avec les éléments sous tension ou les pièces intérieures amovibles. Protection contre les dépôts de poussières risquant d'affecter l'appareillage. Il n'existe pas d'étanchéité totale à la poussière, mais la quantité de poussière pénétrant dans l'appareil doit être telle que le fonctionnement ne soit pas perturbé.
6	Pénétration de la poussière	Protection entière contre le contact avec tous les éléments sous tension ou les pièces intérieures amovibles. Protection contre la pénétration de la poussière.

### DEGRÉS DE PROTECTION POUR LA PROTECTION CONTRE LES EAUX

Deuxième indice	protection contre	Degré de protection définition
0	Pas de protection	–
1	Gouttes d'eau tombant à la verticale	Les gouttes d'eau tombant à la verticale n'entraînent aucune détérioration.
2	Gouttes d'eau tombant de biais	Les gouttes d'eau tombant dans un angle inférieur à 15° par rapport à la verticale n'entraînent aucune détérioration.
3	L'eau tombant de biais	L'eau tombant à la verticale, dans un angle d'incidence inférieur à 60°, n'entraîne aucune détérioration.
4	Projection d'eau	L'eau projetée de toutes parts sur l'appareil n'entraîne aucune détérioration.
5	Jet d'eau	Un jet d'eau provenant d'une buse et dirigé de toutes parts sur l'appareil n'entraîne aucune détérioration.
6	L'inondation	En cas d'inondation passagère due par ex. à une mer agitée, la quantité d'eau pénétrant dans l'appareil doit être telle qu'elle n'entraîne aucune détérioration.
7	L'immersion	La quantité d'eau pénétrant dans l'appareil n'entraîne pas de détérioration si l'appareil est immergé à une profondeur de 0,5-1 m, à une pression et pendant une période définies au préalable.
8	Submersion	La quantité d'eau pénétrant dans l'appareil ne doit pas entraîner de détériorations lors de la submersion de l'appareil.